

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.12.478**

**Direction des
politiques solidaires
et de l'aménagement
du territoire :
attribution des
subventions et
participations aux
associations 2008**

LE VINGT DECEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 décembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Marie-Claude COURNEDE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Brigitte FONTANAUD, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Jean-Claude MOGIS, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN

Ont donné pouvoir :

Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard ALLIAT par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Marie-Claude COURNEDE, Gilles VIGIER par Brigitte FONTANAUD

DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE / POLITIQUES SOLIDAIRES

Rapporteur : **Monsieur CHARRIER**

**DIRECTION DES POLITIQUES SOLIDAIRES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :
ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2008**

Vous venez d'approuver le budget primitif 2008 et notamment les crédits relevant de la Direction des Politiques solidaires et de l'Aménagement du Territoire (DPSAT).

Il convient en conséquence de proposer d'attribuer les subventions et participations aux associations, selon le tableau joint.

La commission développement solidaire du 27 novembre 2007 a proposé au titre des subventions 2008 :

- une enveloppe de 845 041 €, au titre des actions retenues dans le cadre de la politique solidaire de l'agglomération, notamment au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et de la prévention,
- 95 580 €, au titre des actions s'inscrivant dans le protocole transitoire du PLIE et qui serviront de contrepartie à l'obtention de crédits FSE dans le cadre de la subvention globale demandée par la ComAGA à l'Europe au titre du PLIE,
- 64 000 €, au titre des actions « insertion – emploi » conduites par des associations qui souhaitent valoriser ces crédits auprès de l'Europe de façon à obtenir des crédits FSE pour leur propre compte en dehors de la subvention globale et du protocole PLIE.

La signature des conventions interviendra, en particulier avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, ainsi que pour toutes celles qui s'inscrivent dans une maquette financière avec le FSE.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

La liste des noms apparaissant sur le document n'est pas exhaustive. Les élus concernés par les restrictions de vote précisées ci-dessus et dont le nom ne figurerait pas sur la liste sont invités à se faire connaître et à ne pas prendre part au débat et au vote.

Pour information, une enveloppe de 84 240 € sera versée au titre des actions retenues dans le cadre de la politique solidaire de l'agglomération, notamment le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), de la prévention de la délinquance et le PLIE aux personnes publiques, dont 27 840 € gagés au titre des contreparties FSE.

Vu l'avis favorable de la commission développement solidaire du 27 novembre 2007,

Vu l'avis favorable de la réunion « toutes commissions confondues » du 11 décembre 2007,

D'ATTRIBUER les subventions et participations de la direction des politiques solidaires et de l'aménagement du territoire, selon le tableau joint.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions et avenants à intervenir, en particulier, avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 €, ainsi que pour toutes celles qui s'inscrivent dans une maquette financière avec le FSE que ce soit dans le cadre du protocole PLIE transitoire ou en dehors.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (2 ABSTENTION(S),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 27 décembre 2007	<u>Affiché le :</u> 27 décembre 2007

Subventions accordées en 2008

Nom de l'association bénéficiaire	Montant accordé	Objectifs/projets soutenus	Réf	Elus ne prenant pas part au vote en qualité de membre du bureau de l'association ou de personne intéressée à l'opération
AFPA	10 320 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2	
ALESIE	42 000 €	1) Animation du réseau des structures d'insertion (10 000 €) 2) Accompagnement PLIE des personnes en parcours (15 800 €) 3) Chargé de relation entreprise PLIE (16 200 €)	1&2	
ARMADA	5 200 €	Promotion sociale et professionnelle des personnes en difficulté	3	
Association Père Le Bidaud	6 000 €	Loyer de la Maison de Justice et de Droit	1	
Association Régie Urbaine	23 800 €	1) Chantier Insertion Maraîchage (7 500 €) 2) Chantier insertion entretien espaces verts-bâtiment-propreté (11 550 €) 3) Activité d'insertion par l'économie (4 750 €)	3	
Association RELAIS	6 000 €	Contribution à la formation des médiateurs interculturels	1	
ASVAD	10 000 €	Aide aux victimes	1	
Centre d'information jeunesse	103 000 €	1) Information des jeunes (93 000 €) 2) opérateur Atelier de la Création (10 000 €)	1	
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Charente	16 060 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2	
CHANTITEX	6 000 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2	
CIDF	27 500 €	1) Accès et exercice des droits (10 000 €) 2) Atelier insertion femmes (5 500 €) 3) Accompagnement PLIE des personnes en parcours (12 000 €)	1&2	
CSCS Acaiq Basseau	6 000 €	veille stratégique	1	
CSCS A L Gond Pontouvre	2 000 €	veille stratégique	1	
CSCS CAJ Grand Font	6 000 €	veille stratégique	1	
CSCS Clia Rives de Charentes	2 000 €	Veille stratégique	1	
CSCS FLEP	6 000 €	veille stratégique	1	
CSCS Grande Garenne	6 000 €	veille stratégique	1	
CSCS L ARAGON	6 000 €	veille stratégique	1	
CSCS La Couronne	2 000 €	veille stratégique	1	

CSCS Les Alliers	6 000 €	Médiation prévention dans le cadre d'une action globale	1	
Cuisines du Monde	5 500 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2	
EN.F.IN	35 000 €	1) Ateliers de mobilisation (20 000 €) 2) Chantier BTP (7 500 €) 3) Chantier maraîchage (7 500 €)	3	
ENITEX	3 200 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2	
ENVIE 16	5 500 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2	
FCOL	40 488 €	Été Actif	1	
Mission Locale	150 000 €	Fonctionnement général	1	M. Mogis (Pdt)
MJC St Michel	2 000 €	veille stratégique	1	M.Chavagne
Musiques Métisses	100 000 €	Le Village	1	
OMEGA	313 468 €	Médiation sociale	1	MM. Mardikian (Pdt)
Rés'EAU	7 000 €	Coordination des projets des centres socio-culturels et sportifs	1	
Restos du cœur	5 000 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2	
SAGA	39 585 €	Prévention sécurité dans les bus	1	
Total associations	1 004 621 €			

1. Actions retenues dans le cadre de la politique solidaire
2. Actions s'inscrivant dans le protocole transitoire du PLIE
3. Actions "Insertion-emploi" conduites par des associations qui souhaitent obtenir des crédits européens FSE pour leur propre compte en dehors du protocole PLIE.

Nom de la personne publique	Montant accordé	Objectifs/projets soutenus	Réf
Commune d'Angoulême	45 600 €	1) Comités locaux de concertation (32 400 €) 2) Accompagnement PLIE suites de parcours (13 200 €)	1&2
Commune de Soyaux	8 000 €	1) comité local de concertation (8000 €)	1
CCAS Soyaux EIE	14 640 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours	2
ANPE	16 000 €	Accompagnement PLIE des personnes en parcours (16 000 €)	2
Total personnes publiques	84 240 €		